



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

organes humains

Question écrite n° 60475

Texte de la question

M. François Rochebloine s'inquiète auprès de M. le ministre délégué à la santé de l'insuffisance des dons d'organes, qui tient essentiellement au manque de moyens humains et financiers des hôpitaux et n'entraîne pas la motivation du corps médical. Par ailleurs, il lui rappelle la nécessité d'améliorer l'accès à la greffe de moelle osseuse, ce qui implique une modification du fichier français des volontaires à ce don. Pour mieux sensibiliser le public sur ces points, il suggère d'organiser une journée nationale de réflexion sur le don d'organes. Sur toutes ces questions, Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité avait, le 22 juin dernier, dressé un bilan et un programme ; il souhaite savoir quelles sont les mesures concrètes qui, depuis, ont été prises.

Texte de la réponse

En 1999, plus de 25 % des allogreffes de cellules souches hématopoïétiques ont été réalisées à partir de donneurs non apparentés et, en 2000, le nombre de ces greffes ont passé de 195 à 213. Par ailleurs, le nombre de malades inscrits sur la liste d'attente chaque année est en diminution, passant de 615 en 1998 à 540 en 2000 et 93 % des malades greffés en 2000 ont été inscrits sur cette liste d'attente au cours des années 1999-2000. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de malades sont toujours en attente d'un donneur non apparentés. Il est cependant important d'insister sur le fait que les interrogations faites en France portent sur l'ensemble des fichiers internationaux, soit plus de 6 000 000 de donneurs potentiels. Le fait de ne pas trouver un donneur non apparenté compatible signifie donc que le phénotype HLA du malade est rare et que la probabilité de trouver un donneur parfaitement identique demeurera faible, même si l'on augmente la taille des différents fichiers. A la suite de l'annonce du « plan greffe » en juin 2000, un groupe d'experts constitué par l'Etablissement français des greffes, piloté par le professeur Jouet et composé d'immunologistes experts dans le domaine de l'histocompatibilité, de généticiens des populations, de médecins experts de ce type de greffes et de représentants de différentes associations concernées par le don de moëlle, a élaboré des recommandations relatives aux modalités de recrutement des nouveaux donneurs. Il est en effet fondamental de ne pas recruter les nouveaux donneurs « à l'aveugle », afin de ne pas accroître la sur-représentation de certains typages dans le fichier actuel. Le rapport de ce groupe d'experts a été remis au ministre délégué à la santé au mois de mars dernier. Parallèlement, un financement correspondant à la réalisation de 10 000 typages a été mis en place dans les budgets hospitaliers dès le début de l'année ; la circulaire répartissant les correspondants à chaque « centre donneur » (i.e. laboratoire réalisant les typages) en fonction des critères de répartition élaborés par le groupe d'experts, a été signée le 21 juin dernier. Ce financement sera reconduit en 2002 et 2003, permettant au total d'inscrire 30 000 nouveaux donneurs dans le fichier français. Etroitement associés à l'ensemble du processus, les associations de patients et de donneurs volontaires continueront de l'être à l'avenir. Dès septembre seront formés deux groupes de travail créés à leur demande et auxquels elles contribueront et réunissant l'Etablissement français des greffes et les différentes directions centrales concernées (direction générale de la santé et direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins). Ces groupes seront relatifs l'un à la synthèse de la stratégie adoptée dans le domaine de la greffe de moëlle et l'autre à la communication à adopter sur ce sujet. En outre, les associations ont donné leur accord pour participer plus étroitement à la

prochaine journée nationale de promotion de la greffe qui aura lieu en juin 2002. Ces améliorations objectives et l'effort considérable consenti au profit de l'activité de greffe dans notre pays devraient l'amener d'ici à 2003, au même niveau que les systèmes de santé les plus performants en ce domaine (et en premier lieu l'Espagne).

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60475

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2547

Réponse publiée le : 15 octobre 2001, page 5970